

ASSOCIATION FONCIERE DE CULLES LES ROCHES

Compte-rendu de la réunion du mercredi 27 janvier 2016

Etaient présents :

M. REVEL Jean-Pierre, Président,
M. PERNIN Robert, Adjoint au Maire de la commune de Culles les Roches,
M. Marcel DOUHAY, M. Florian CURTIL, M. Bernard DESCOMBIN, Mme Elisabeth CONNORD, M. Christian GERMAIN, M. Emmanuel CRUCIERE (pouvoir), M. Robert THEVENOT, M. René DERAÏN.

Absents excusés : M. GRESSARD Pascal, M. Edmond VALETTE, Maire de la commune de Saules et M. GORGE Jean-Noël, Maire de la commune de FLEY.

Monsieur le Président accueille les membres du bureau en présentant tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Monsieur le Président précise que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Compte Administratif 2015

La secrétaire présente le compte administratif 2015 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 55 193.10 €

- un déficit d'investissement cumulé de 15 360.71 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 39 832.39 €

Le Compte Administratif, conforme au compte de gestion du Percepteur, est adopté par 9 voix pour dont 1 pouvoir.

Le résultat 2015 sera ainsi réparti sur le budget primitif 2016 :

- affectation en réserve au compte 1068, recette d'investissement :	15 360.71 €
- report en recette de fonctionnement au compte 002 :	39 832.39 €
- déficit d'investissement reporté :	15 360.71 €

Taxes 2016

M. le Président propose de ne pas apporter de modification aux montants des taxes 2016.

Celles-ci ont donc été fixées comme suit :

⇒ travaux connexes :	23.16 € HT
⇒ Mont Bouzu :	
➤ vignes	488.61 € HT
➤ Prés et terres	73.86 € HT
➤ Friches et bois	5.68 € HT
⇒ La Roche :	
➤ vignes	319.59 € HT
➤ Prés et terres	48.31 € HT
➤ Friches et bois	3.72 € HT

Budget primitif 2016

La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

↳ 55 385 € pour la section de fonctionnement

↳ 71 832 € pour la section d'investissement

Le budget prévisionnel 2016 a été approuvé par 10 voix pour dont un pouvoir.

Analyse par et pour l'AFR

Le Vice-Président donne lecture de la correspondance du collectif qui vient d'être créé, afin de ne plus payer les taxes pour les travaux connexes relatifs au remembrement.

Il présente également la liste des propriétaires qui ont donné leur accord à ce collectif.

Etant donné que cette demande ne peut être réglée juridiquement par le bureau de l'AFR, un dossier complet sur les propriétaires du collectif a été remis à Monsieur WINCKLER Jehan Eric, Sous-préfet de l'arrondissement de Chalon sur Saône par le Président et le Vice-président.

Questions diverses

M. DERAÏN René rappelle que la prochaine assemblée générale devra avoir lieu en mars 2016.

Les comptes rendus sont consultables sur le site de la commune de Culles les Roches

www.culles-les-roches.fr

Monsieur le Président est joignable au 06 07 66 30 97

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15

Le Président
M. Jean-Pierre REVEL



A. F. R.
Association Foncière
du Remembrement
Mairie
71460 CULLES-LES-ROCHES